



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240924-3610-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2024
Date de mise en ligne : 17 octobre 2024

JMG/SG

DECISION MUNICIPALE DM_2024_109

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec LG Location Guirlandes pour la location de guirlandes d'un montant de 80 €, dans le cadre du Noël du personnel.

ARTICLE 2 : La Ville s'engage à régler la somme de 500 € en cas de dommages constatés sur le matériel lors de la restitution.

ARTICLE 3 : Le montant global de cette prestation sera imputé au chapitre 011, article 6232 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 4 : Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 16/10/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**